



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sports scolaires et universitaires

Question écrite n° 27344

Texte de la question

M. Frédéric Cuveillier attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la place de l'éducation physique et sportive (EPS) et du sport scolaire dans le système éducatif français. Alors que la place de l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans la formation de la jeunesse et la construction de l'individu n'est plus à prouver, les syndicats enseignants de l'académie de Lille s'inquiètent de la non revalorisation du nombre de postes offerts aux concours de recrutement des enseignants d'EPS du secondaire pour l'année 2008 (515 pour l'année 2007). S'appuyant sur une étude publiée par la Direction de l'évaluation et de la prospective du ministère de l'éducation nationale qui préconise un recrutement de 1235 nouveaux enseignants d'EPS chaque année d'ici à 2013, ils dénoncent les conséquences négatives sur la qualité de l'enseignement et sur l'avenir de cette discipline. C'est pourquoi il souhaite obtenir des précisions quant aux efforts engagés pour maintenir et développer l'éducation physique et sportive dans les collèges et lycées ainsi que sur les répercussions en termes d'emplois ce qui suppose non seulement le remplacement de tous les enseignants d'EPS partant à la retraite mais aussi et surtout la mise en place d'un plan pluriannuel de recrutement de professeurs d'EPS.

Texte de la réponse

La question porte sur la place de l'éducation physique et sportive (EPS) dans le système éducatif français, et plus particulièrement sur le nombre de postes offerts aux concours de recrutement des enseignants d'éducation physique et sportive du secondaire pour la session 2008. Les recrutements de personnels enseignants prévus dans le cadre des concours visent à satisfaire les besoins d'enseignement. Pour déterminer le besoin en enseignants, le calibrage des concours se fonde en particulier sur l'analyse des départs en retraite, des prévisions d'effectifs d'élèves ainsi que des éventuelles évolutions pédagogiques. Concernant l'éducation physique et sportive, pendant plusieurs années, le nombre de postes ouverts aux concours a été supérieur aux départs. Ainsi, à la rentrée 2005, 615 enseignants titulaires étaient en sureffectif. Pour la session 2008, les recrutements en EPS ont été maintenus au même niveau qu'en 2007. Par conséquent, 15 postes ont été ouverts à l'agrégation externe, 100 à l'agrégation interne et 400 au CAPEPS externe. Il faut noter que le maintien des recrutements en 2008 par rapport à 2007 dans un contexte de resserrement du nombre global des recrutements témoigne d'un effort important du ministère de l'éducation nationale pour ces personnels enseignants.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Cuveillier](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27344

Rubrique : Éducation physique et sportive

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juillet 2008, page 6063

Réponse publiée le : 3 mars 2009, page 2070